

## **MOTION DU BARREAU DU MANS**

Les Avocats du Barreau du Mans, dénoncent les conditions indignes réservées aux personnes gardées à vue ou à ceux qui sont confiés au service pénitentiaire par l'autorité judiciaire.

Ils rappellent :

Les manquements caractérisés à l'hygiène et à la salubrité dans les lieux réservés à des personnes gardées à vue ;

La vétusté de bon nombre de bâtiments pénitentiaires, la surpopulation et le désœuvrement en milieu carcéral ;

L'importance des retards dans bon nombre de procédures pénales ;

Ils soulignent que ces manquements sont à l'origine de nombreux suicides en France et mettent en échec la réinsertion sociale ;

Ils s'étonnent de ce que malgré les rappels à l'ordre des instances européennes, la France n'ait pas pris l'exacte mesure d'une situation incompatible avec un état de droit ;

Les Avocats du Barreau du Mans exigeront du Pouvoir exécutif la mise en place d'une véritable politique pénale et pénitentiaire digne de notre démocratie